



POINTS AUTONOMIE TERRITORIAUX — POINTS AUTONOMIE TERRITORIAUX

Lieux d'accueil à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en situation de dépendance, les Points Autonomie Territoriaux (PAT) sont répartis sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais.

Pour qui ?

Les Points Autonomie Territoriaux sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement destinés aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées en situation de dépendance. Ils s'adressent également à leur entourage. Ils ont pour but d'aider ces publics à mieux vivre au quotidien.

Quels services ?

Les Points Autonomie Territoriaux ont pour missions :

➤ Informer et orienter :

- *accueillir de façon personnalisée,*
- *orienter vers les services et professionnels du territoire si nécessaire,*
- *conseiller pour l'entrée en maison de retraite, en résidence autonomie,*
- *expliquer les notifications de décisions du Département, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),*

➤ Évaluer et coordonner :

- *évaluer les besoins à domicile,*
- *élaborer des plans d'aide à domicile,*
- *coordonner l'action des différents acteurs de l'aide à domicile.*

➤ Suivre et accompagner :

- *aider à l'expression du projet de vie (dossier de la MDPH)*
- *constituer des dossiers (demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie, d'aide sociale, de participation aux frais de téléassistance, de réversion, etc.),*
- *accompagner les démarches administratives,*
- *suivre les plans d'aide à domicile.*

➤ Animer et développer la prévention :

- *soutenir les proches aidants (psychologue, groupe de parole, etc.),*
- *proposer des actions de prévention (ateliers mémoire, équilibre, etc.),*
- *organiser des conférences d'information et de sensibilisation,*
- *favoriser les liens sociaux.*

Où trouver un PAT ?

Les 6 Points Autonomie Territoriaux et leurs antennes sont répartis sur l'ensemble du territoire Seine-et-Marnais